

DECISION DU MAIRE N° 10/2024 DU 19 FEVRIER 2024

PRESTATION FEU D'ARTIFICE FETE DU SPORT – 15 JUIN 2024

Le Maire de Vert le Grand;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation de la fête du sport sur la commune de Vert le Grand en date du 14 et 15 juin 2024 ;

CONSIDERANT le devis numéro DEV-213 de la société 2R and Co afin de procéder au feu d'artifice le 15 juin 2024 ;

DECIDE

<u>ARTICLE 1er</u>: de signer le devis de la société 2R and Co pour le feu d'artifice du 15 juin 2024 pour un montant de 2 268.00 € HT.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 19 février 2024

